



Bruxelles, le 21 février 2019
(OR. fr, en)

13778/03
DCL 1

ECO 205
INST 183

DÉCLASSIFICATION

du document: 13778/03 RESTREINT UE/EU RESTRICTED

en date du: 20 octobre 2003

Nouveau statut: Public

Objet: Nomination du Contrôleur européen et du Contrôleur adjoint de la
protection des données

Les délégations trouveront ci-joint la version déclassifiée du document cité en objet.
Le texte de ce document est identique à celui de la version précédente.

RESTREINT UE



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 20 octobre 2003

13778/03

RESTREINT UE

ECO 205
INST 183

COPIE DE LETTRE

du :	Monsieur Jorge Salvador HERNÁNDEZ MOLLAR, Président de la Commission des libertés et des droits des citoyens, de la justice et des affaires intérieures
en date du :	10 octobre 2003
à :	Monsieur Umberto VATTANI, Représentant permanent de l'Italie auprès de l'Union européenne
Objet :	Nomination du Contrôleur européen et du Contrôleur adjoint de la protection des données

Les délégations trouveront ci-joint la lettre du Président de la Commission des libertés et des droits des citoyens, de la justice et des affaires intérieures, adressée au Représentant permanent de l'Italie auprès de l'Union européenne concernant le sujet mentionné en objet.

EL PRESIDENTE

311703

10.10.2003

Monsieur Umberto VATTANI
Représentant permanent de l'Italie auprès de
l'Union européenne
c/o Délégation italienne auprès du Conseil de
l'Union européenne
175, rue de la Loi
B-1048 Bruxelles

Excellence,

Je tiens à vous remercier pour les informations que vous avez communiquées le 9 septembre dernier aux coordinateurs de la commission des libertés et des droits des citoyens, de la justice et des affaires intérieures, ainsi qu'à moi-même, au sujet de l'évolution des débats au sein du Coreper en ce qui concerne la nomination du Contrôleur européen de la protection des données et de son adjoint (article 43, règlement CE n° 45/2001).

Nous avons retenu de ce dernier contact que le Conseil entend maintenir son premier choix en la personne de M. Hustinx, et que par ailleurs, il ne peut nous assurer que le premier choix du Parlement européen, à savoir M. Bayo Delgado, sera accepté. J'ai par conséquent l'impression que rien n'a réellement bougé depuis la rencontre avec M. Agathocles le 20 mai dernier (compte rendu en annexe).

Mon sentiment est que, si l'on entend respecter l'équilibre interinstitutionnel et l'esprit de la codécision qui est prévue par le règlement 45/2001, il faudrait que chaque institution accepte le premier choix de l'autre.

Je ne peux qu'espérer que le Président du Conseil, M. Franco Frattini, s'inspire de cette suggestion dans la réponse qu'il va donner à la demande que lui a faite le Président du Parlement européen en date du 28 août 2003 et que, de cette façon, les négociations puissent être clôturées à l'avantage des deux institutions.

Je vous prie de croire, Excellence, en l'assurance de ma haute considération.



Jorge Salvador HERNÁNDEZ MOLLAR

copie : Monsieur Pat Cox, Président du Parlement européen

SECRETARÍA:

B-1047 BRUSELAS ■ TEL.: 32/2.284.35.08 ■ FAX: 32/2.284.49.41
F-67070 ESTRASBURGO ■ TEL.: 33/3.88.17.40.22 ■ FAX: 33/3.88.17.69.02
E-Mail: DG2-LIBE. Secréariat@europarl.eu.int

Nomination of the European Data Protection Officer and the Assistant Data Protection Officer

First meeting between the EP delegation and the Greek Presidency - MINI PV

Date: 20 May 2003, 15:15 - 15:30, room ASP 7 H 1

Present: Council: Aristides AGATHOCLES, Permanent Representative of Greece
Nicos Foscolos (Greek Presidency)
EP: Jorge Salvador HERNÁNDEZ MOLLAR (PPE)
Anna TERRÓN i CUSÍ (PSE)
Secretariat: Emilio DE CAPITANI, Katrin HUBER
Political Group staff: Cristina BAPTISTA (PSE), Natacha SCRIBAN (PPE), Anders RASMUSSEN (ELDR), Jean Luc ROBERT (VERTS)

The two sides inform each other about their respective positions:

First M. HERNÁNDEZ MOLLAR presented the outcome of the orientations vote that took place the same day in the LIBE committee. He stressed that M. BAYO DELGADO received a very clear majority.

Secondly M. AGATHOCLES presented the procedure followed by Council to establish its position (vote in Coreper on 4 candidates with indication of preference for the post of supervisor and assistant supervisor) and the result ("resounding majority" / "majorité éclatant" for M. HUSTINX as supervisor; the ambassador stressed that he has no mandate to deviate from this position of the Council; as for the position of the assistant Mrs. CARBLANC received most support followed closely by M. DAMMANN; Mrs. KOTSCHY was also considered for the post of assistant but she applied only for the post of supervisor).

Both sides took note of the fact that they have no mandate to deviate from the respective first priorities (M. BAYO DELGADO for the Parliament and M. HUSTINX for the Council).

M. AGATHOCLES promised to try to find a solution as to how the clear priority of the Parliament could be taken into account.

It was agreed to have the next meeting on 27 May 2003.